

première préoccupation, dans cette saison surtout, qui exerce une influence malade si marquée sur les habitants de la Dombes agricole. — Maintenant que toutes les pièces du procès sont sous nos yeux ; nous croyons utile de le résumer , sans nous refuser le droit de risquer quelques conclusions dégagées de tout esprit de passion et libres de tout engagement avec les parties.

La question relative au régime des étangs est née dans la capitale du pays inondé , au sein de la société d'Agriculture de l'arrondissement de Trévoux, société qu'honorent tant de travaux consciencieux, graves et utiles. C'est sur ce champ pacifique, que le maintien des étangs fut attaqué avec le plus de vigueur par des hommes influents, grands propriétaires du sol inondé , habitant le pays. Ils parurent sur la brèche au nom de l'intérêt général, de la salubrité et de la prospérité publiques. « Autrefois , dit M. Puvis (1), les étangs n'eurent qu'un seul adversaire et une foule de défenseurs , le champ de bataille resta à ces derniers , et leur cause parut gagnée ; aujourd'hui le débat présente des circonstances toutes contraires. Les ennemis de l'inondation sont nombreux , ils ont publié des écrits forts d'arguments ; mais ils sont restés longtemps seuls dans la lice. Depuis se sont présentés des défenseurs du maintien , car il est des hommes graves qui ne partagent pas l'opinion des assaillants. (2) » Une lettre de M. Latil

(1) Du *dessèchement des Etangs*, par M. A. Puvis ; — Bourg, 1859.

(2) La première motion en faveur de la suppression des étangs en Dombes, est de 1790 (septembre). Ce fut celle des communes de Versailleux, Joyeux et Birieux. La loi du 11 septembre 1792, éminemment sage dans ses dispositions, et la seule raisonnable qui puisse être remise en vigueur, fut rendue, mais non appliquée, à cause de la tourmente révolutionnaire.

Le 4 décembre, intervint une nouvelle loi qui ordonna la destruction violente et générale des étangs. Un cri de détresse fut poussé, et la loi fut suspendue, le 29 mars 1795. Elle fut définitivement rapportée le 4^{er} juillet suivant. Dans ces temps, comme aujourd'hui, il y eut beaucoup d'écrits pour et contre, parmi lesquels on distingue ceux de MM. Varennes de Fenille,